

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 23 septembre 2025

Date de la convocation: 17 septembre 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votes exprimés : 10

Votes "Pour" : 10

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 23 septembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250923_03

LOTISSEMENT LA THUILLIERE : VENTE DU LOT N° 2 à la SCI GENTER SALOMON

Monsieur le Maire rappelle que la SCI GENTER SALOMON souhaite acquérir le lot n° 2 du lotissement communal La Thuillière cadastré B1645 d'une superficie de 1 274 m².

Par délibération n°DE_20250624_02 du 24 juin 2025, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour cette cession mais celle-ci nécessite d'être annulée en raison d'une erreur dans le calcul de la TVA.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur cette vente.

Monsieur le Maire rappelle que, selon la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2013, le prix de vente fixé pour le lotissement communal de La Thuillière est de 20 € TTC le m² soit pour le lot n° 2 un prix de vente total de 25 480 € TTC correspondant à 22 295 € HT et 3 185 € de TVA sur marge conformément au Code Général des Impôts.

Il est également demandé au conseil municipal d'annuler la délibération n° DE_20231130_04 du 30 novembre 2023 qui concernait également la vente du même lot n°2 puisque la cession n'avait pas abouti à l'époque.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ***ANNULE la délibération n° DE_20250624_02 du 26 juin 2025 ;***
- ***DECIDE de vendre à la SCI GENTER SALOMON le lot n° 2 du lotissement communal La Thuillière cadastré B1645 d'une superficie de 1 274 m² sur la base de 20 € TTC le m² soit 25 480 € TTC correspondant à 22 295 € HT et 3 185 € de TVA sur marge ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à passer cette vente pour le compte de la Commune et à signer tout document se rapportant à cette décision ;***
- ***ANNULE la délibération du conseil municipal n° DE_20231130_04 du 30 novembre 2023 relative à ce lot.***

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, William GEORGES

Date de transmission de l'acte: 01/10/2025
Date de réception de l'AR: 01/10/2025
042-214201162-DE_20250923_03-DE
A G E D I